

Comité d'éthique du corps enseignant de HEC Montréal

Rapport annuel 2023-2024

1. Période couverte

Le présent rapport couvre la période 2023-2024.

2. Composition du Comité

Il est à signaler que pour respecter la Politique sur la liberté académique dont le mandat a été confié au Comité d'éthique, il a fallu ajouter 4 membres au comité, dont un représentant de la direction, deux représentants étudiants et un chargé de cours. Durant la période couverte par le présent rapport, le Comité d'éthique était ainsi constitué des personnes suivantes¹ :

Composition du comité d'éthique des enseignants 2023-2024

Membres réguliers	Représentant	Statut	Jusqu'en
Jean-Pierre Dupuis	Association des retraités	Professeur honoraire	2025
Joé T. Martineau	Assemblée professorale	Professeure agrégée	2025
Julien Le Maux	Assemblée professorale	Professeur titulaire	2024
Rabih Houry	Association des maîtres d'enseignement	Maître d'enseignement	2026
Marie-Claude Boudreau	Collectivité	Membre externe	2024
François Bellavance	La direction de HEC	Directeur des programmes	2026
Benoit Pépin	Les chargés de cours	Chargé de cours	2026
Matthieu Martin-Du-Pont	Association des étudiants de premier cycle	Étudiant	2026
Claire Guttadauro	Association des étudiants de 2 ^e et 3 ^e cycles	Étudiante	2026
Membres substitués			
Jonathan Deschênes	Assemblée professorale	Professeur titulaire	
Louise Overbeek	Association des maîtres d'enseignement	Maître d'enseignement	

¹ Les quatre nouveaux membres ont joint le comité en décembre 2023.

3. Une plainte formelle

Une seule plainte formelle a été reçue. Tel qu'indiqué au Code d'éthique des enseignants, le Comité d'éthique des enseignants de HEC Montréal a reçu le 6 avril 2024 une plainte formelle déposée par un membre de la communauté étudiante du premier cycle, au sujet d'un professeur de HEC. La plainte qui portait sur le manque de professionnalisme du professeur a été jugée recevable. À la suite de l'analyse, elle s'est révélée infondée.

4. Une demande d'avis concernant la liberté académique

Nous avons reçu une demande d'avis formel concernant la liberté académique.

Il s'agissait d'une demande d'avis d'un professeur concernant un protocole d'entente entre un groupe de recherche, des instances de HEC et un donateur, qui aurait brimé la liberté académique. L'analyse a révélé que le protocole d'entente ne brimait pas la liberté académique des professeurs impliqués.

5. Actions à entreprendre

Informier et sensibiliser la communauté HEC des enjeux et ressources liés à l'éthique et à la liberté académique.